
D O S S I E R
de **MARIAGE**



Informations PRATIQUES

Conformément aux textes en vigueur, pour pouvoir se marier, chaque futur(e) époux (se) doit :

- **Avoir au moins 18 ans**
- **N'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance**
- **Ne pas être déjà marié(e) en France ou à l'étranger**

Le mariage pourra être célébré à SOISSONS si l'un des futur(e)s époux(ses) ou l'un des parents (ascendants directs) y ont leur domicile ou résidence continue depuis au moins un mois. La date pour la cérémonie de mariage pourra être choisie au maximum 1 an à l'avance.

DÉPÔT DU DOSSIER

Le présent dossier, accompagné des pièces justificatives est à déposer **sur rendez-vous** au service Etat-Civil, situé 7 rue de l'Intendance à SOISSONS. Il est téléchargeable sur le site de la ville : **www.ville-soissons.fr**

La présence des deux futur(e)s époux(ses) est obligatoire au moment du dépôt du dossier.

Le service est ouvert du **lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.**

Le dossier complet devra être déposé au minimum 1 mois avant la date de la cérémonie.

Au vu des pièces du dossier, une audition préalable (commune ou séparée) des futur(e)s époux(ses) peut être demandée par l'officier d'état civil.

Tout dossier incomplet sera rejeté, et entraînera la prise d'un nouveau rendez-vous.

***Toute fausse déclaration est passible des peines prévues
par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.***

S E R V I C E M A R I A G E

**Tél : 03 23 59 90 56 / 03 23 59 90 55
email : etatscivil@ville-soissons.fr**

Pièces à fournir



Fiches à remplir

Fiche 1 – renseignements relatifs au mariage

Fiches 2 et 3 – renseignements relatifs aux futur(e)s époux(ses)

Fiches 4 – attestations sur l'honneur signées des futur(e)s époux(ses)

Fiche 5 – liste des témoins de mariage

Fiche 6 – Charte des mariages signée des futurs (e)s époux(ses)

Pièces justificatives à fournir pour chaque futur(e) époux(se)

Copie intégrale de l'acte de naissance en original

Elle doit être datée de moins de 3 mois et délivrée par la mairie du lieu de naissance.

Pour les français nés à l'étranger, adressez votre demande à :

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central de l'état civil

11 rue de la Maison Blanche

44941 Nantes Cedex 09

Ou sur **www.service-public.fr**

Pour les ressortissants étrangers :

Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 6 mois délivrée par le consulat ou l'ambassade du pays en France. L'acte doit être traduit en français par un traducteur assermenté ou être plurilingue. Il devra également être légalisé ou apostillé.

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Sont acceptés : avis d'imposition, facture d'énergie, de téléphone fixe, quittance de loyer (non manuscrite), attestation d'assurance habitation.

En cas d'hébergement :

Justificatif de domicile établi à votre nom et pour l'hébergeant : une copie de sa pièce d'identité, son justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que son attestation sur l'honneur dûment signée.

Pièce d'identité

Sont acceptés : carte nationale d'identité (recto-verso), passeport, titre de séjour.

Pour les personnes de nationalité étrangère

- Certificat de coutume
- Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale

Ces documents délivrés par le consulat ou l'ambassade du pays en France devront être datés de moins de 6 mois.

Si un(e) des futur(e)s ne parle pas ou ne comprend pas bien le français un traducteur assermenté sera demandé pour le jour de la célébration.

- Attestation de l'interprète

En cas d'enfant(s) en commun

- Livret de famille

En cas de contrat de mariage

- Certificat du notaire

En cas de divorce (si celui-ci n'est pas porté sur l'acte de naissance)

- Copie intégrale de l'acte de mariage portant la mention de divorce

En cas de veuvage

- Copie de l'acte de décès du précédent conjoint

Témoins

- Copie de la pièce d'identité des témoins



FICHE N°1

Renseignements relatifs au mariage

Le mariage doit être célébré à l'hôtel de Ville de SOISSONS,

le.....à..... h

(À compléter par le service)

Adresse du futur domicile conjugal :

.....

.....

A-t-il été fait un contrat de mariage ?

Oui

Non

Si oui, celui-ci a été / sera signé le

Chez Maître..... Notaire à.....

Les futur(e)s époux(ses) ont-ils (elles) des enfants communs ?

Oui

Non

Une remise d'alliances aura-t-elle lieu en Mairie ?

Oui

Non

Souhaitez-vous que la cérémonie fasse l'objet d'une parution dans la presse ?

Oui

Non

Des personnes à mobilité réduite sont-elles attendues à la cérémonie du mariage ?

Oui

Non



FICHE N°2

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*)

Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Pacsé(e) depuis le

Domicilié(e) (*adresse complète*)

.....

OU résident(e) (*depuis au moins un mois*)

.....

Fils/Fille de (*nom et prénoms*)

Domicilié(e) (*adresse complète*)

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*)

OU décédé(e) le

Et de (*nom et prénoms*)

Domicilié(e) (*adresse complète*)

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*)

OU décédé(e) le



FICHE N°3

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*)

Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Pacsé(e) depuis le

Domicilié(e) (*adresse complète*)

.....

OU résident(e) (*depuis au moins un mois*)

.....

Fils/Fille de (*nom et prénoms*)

Domicilié(e) (*adresse complète*)

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*)

OU décédé(e) le

Et de (*nom et prénoms*)

Domicilié(e) (*adresse complète*)

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*)

OU décédé(e) le



FICHE N°4

Attestations sur l'honneur

Je soussigné(e) (nom prénoms)

Né(e) le..... à

Certifie sur l'honneur être :

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Domicilié(e).....

depuis le.....

OU résider sans interruption

depuis le.....

Fait à..... le

Signature :

Je soussigné(e) (nom prénoms)

Né(e) le..... à

Certifie sur l'honneur être :

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Domicilié(e).....

depuis le.....

OU résider sans interruption

depuis le.....

Fait à..... le

Signature :



FICHE N°5

Noms des témoins du mariage

Deux témoins sont obligatoires, un par époux(se). Les deux autres sont facultatifs. Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de plus de 18 ans.

PREMIER TÉMOIN (OBLIGATOIRE)

NOM :

Nom d'époux(se)

PRÉNOMS :

Né(e) le :

à :

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*) :

.....

.....

Domicile (*adresse complète*) :

.....

.....

TROISIÈME TÉMOIN (FACULTATIF)

NOM :

Nom d'époux(se)

PRÉNOMS :

Né(e) le :

à :

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*) :

.....

.....

Domicile (*adresse complète*) :

.....

.....

DEUXIÈME TÉMOIN (OBLIGATOIRE)

NOM :

Nom d'époux(se)

PRÉNOMS :

Né(e) le :

à :

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*) :

.....

.....

Domicile (*adresse complète*) :

.....

.....

QUATRIÈME TÉMOIN (FACULTATIF)

NOM :

Nom d'époux(se)

PRÉNOMS :

Né(e) le :

à :

Profession (*si retraité(e) préciser de quelle profession*) :

.....

.....

Domicile (*adresse complète*) :

.....

.....



FICHE N°6

Charte des mariages

Vous allez célébrer prochainement votre mariage à l'hôtel de Ville de SOISSONS. Une cérémonie de mariage est un moment autant festif que solennel. Le mariage se déroule dans l'enceinte de la mairie, lieu de droits, de devoirs et de respect.

Cette charte rappelle les civilités et règles afin que **la cérémonie concilie la convivialité du mariage avec le respect des lieux** aussi bien à l'extérieur comme à l'intérieur de l'Hôtel de Ville.

1. Accès à l'Hôtel de Ville et stationnement

La cérémonie se déroule dans la salle des mariages de la mairie. Seule la voiture des mariés est autorisée à entrer dans la cour de l'Hôtel de Ville. Dès la sortie des mariés, le véhicule doit être déplacé à l'extérieur. Les voitures des invités doivent stationner sur les parkings publics à proximité.

2. Déroulement de la cérémonie

Les futurs mariés, leurs témoins, ainsi que les invités s'engagent à **se présenter au minimum 10 minutes avant la cérémonie**. En cas de retard, le mariage s'expose à un report soit après les cérémonies arrivées à l'heure, ou bien à la suite du dernier mariage célébré dans la journée. S'il n'y a à plus d'autres mariages, au-delà d'une demi-heure, la cérémonie pourra être reportée à une date ultérieure, sans que la ville de SOISSONS puisse en être tenue pour responsable.

Le déroulement de la cérémonie se fait dans la convivialité mais aussi dans la solennité de la célébration. Il est demandé aux invités de **ne pas perturber les autres cérémonies de mariage**.

Le déploiement de banderoles et de drapeaux ainsi que le jet de riz, de pétales en papier ou autres, sont interdits dans tout le périmètre de l'hôtel de Ville, cour et jardin compris. L'utilisation de fumigènes ou de feux d'artifice est strictement interdite.

3. Acceptation et engagement

Mentions légales

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la Ville de Soissons sise Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons pour constituer votre dossier de mariage.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public à laquelle la mairie est soumise dans le cadre de l'article R. 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service Etat Civil.

Les données sont conservées pendant 1 an, conformément à la section 1.1.1 « Etat Civil » de la circulaire DUA - DGP/SIAF/2014/006.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dpo@ville-soissons.fr ou DPO, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Les futur(e)s époux(es) reconnaissent avoir pris connaissance de cette charte et s'engagent à la porter à la connaissance de leurs invités.

Signature des futur(e)s époux(es), précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Date :



Ville de Soissons
S E R V I C E M A R I A G E

Tél : 03 23 59 90 56 / 03 23 59 90 55
email : etatcivil@ville-soissons.fr